

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VATH VIELHA**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

**(Articles L 5211-39 et L 2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales)**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Tel est l'objet du présent rapport, au titre de l'année 2008. Ce rapport comprend également le rapport annuel du service public de l'assainissement non collectif (article L 2224-5 du CGCT).

Depuis sa création à la date du 1^{er} janvier 2000, les statuts et compétences de la Communauté de Communes ont évolué.

Au 31 décembre 2009, les statuts de la Communauté sont les suivants :

STATUTS

Article 1 :

En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé à compter du 1^{er} janvier 2000 entre les communes d'Angais, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut de Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit et Saint-Vincent, une communauté de communes qui prend le nom de « Communauté de communes de la Vath Vielha ».

Article 2 :

La Communauté de communes de la Vath Vielha est constituée pour une durée illimitée.

Article 3 :

Son siège est fixé à la Maison du canton - Parc d'activités économiques Monplaisir - 64 800 BENEJACQ.

Article 4 :

La Communauté de communes a pour compétences :

« Compétences obligatoires » :

1 - Aménagement de l'espace :

- a) Réalisation d'une étude de développement et d'aménagement,
- b) Création de réserves foncières pour préserver et permettre le développement de la communauté de communes dans le cadre de ses compétences,
- c) Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire. Sont considérées comme d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- d) Réflexion et participation à un PAYS,
- e) Mise en place et développement d'une politique locale en matière de Technologies de l'Information (TIC) et de Système d'Informations Géographiques (SIG),

2 - Développement économique :

a) Favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises sur les zones communautaires,

b) Gestion du PAE Monplaisir. Le produit de la Taxe Professionnelle générée par les parcelles vendues au 31 décembre 1999 détaillées ci-après sera reversé en totalité entre les communes de : ANGAIS, BAUDREIX, BENEJACQ, BEUSTE, BOEIL-BEZING, BORDERES, BORDES, COARRAZE, IGON, LAGOS, LESTELLE-BETHARRAM, MIREPEIX, MONTAUT, SAINT-VINCENT au prorata de la population municipale.

Commune de BENEJACQ: Section B n° 1347, 1350, 1356, 1357, 1228, 1346, 1369, 1370.

Commune de COARRAZE : Section A n ° 2533, partie 71 (lot n° 5 Monplaisir II), 2422, 2445, 2451, 2488, 2490, 2438, 2458, 2460, 2470, 2516, 2532, 2537.

La taxe professionnelle générée par les parcelles non vendues au 31 décembre 1999 reviendra à la communauté de communes,

c) Création et gestion de zones d'activités industrielles et artisanales d'une surface au moins égale à 2,5 ha ou comprenant au moins 5 lots.

La détention par la communauté de communes de cette compétence n'exclut pas pour les communes la possibilité de procéder à des extensions en continuité d'une zone existant au 1^{er} janvier 2000, de reprendre une friche industrielle, de réaliser une implantation ponctuelle industrielle ou artisanale. Pour ce qui reste de la compétence communale, un accord contractuel pourra être passé entre la commune et la communauté de communes pour confier à cette dernière la réalisation et la gestion d'une opération d'intérêt communal (acquisition de terrains, VRD, etc...),

d) Création et gestion de bâtiments relais sur les zones communautaires,

e) Compétence aéroportuaire,

« Compétences optionnelles » :

1 – Environnement :

a) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

b) Création et gestion de déchetteries,

c) Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif,

2 – Tourisme :

a) Etude et mise en place de l'organisation locale du tourisme,

b) Création et gestion de sentiers pédestres de randonnées. Sont reconnus d'intérêt communautaire les sentiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes ou du SIVOM de la Région de Nay dans le cadre du Plan Local de Randonnées,

c) Création et gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ayant pour objet : l'animation de la vie touristique locale, la promotion de l'offre touristique locale, la coordination des acteurs locaux,

3 - Social :

- a) Etude sur le logement et les services en faveur des personnes âgées,
- b) Création et gestion de jardin d'enfants et actions en faveur de la petite enfance au travers d'un partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles des Deux Gaves,
- c) Création et gestion de missions locales pour les jeunes et actions en faveur des demandeurs d'emploi. Sont d'intérêt communautaire :
 - l'installation d'un point relais ANPE dans le cadre d'une convention avec l'ANPE visant la mise en place d'un service de proximité, facilitant les demandes d'emploi et un meilleur suivi des demandeurs,
 - la mise en place d'une antenne de la Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées dans le cadre d'une convention portant sur l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans du territoire,
- d) Création et gestion de nouvelles structures multi accueil de la petite enfance,

4 – Culture et Sports :

- a) Octroi d'aides financières aux associations pour des actions qui participent au développement économique, touristique et au dynamisme culturel du territoire, à la protection de l'environnement et favorisent la qualité de vie et du lien social ainsi que la création d'activités au bénéfice des habitants des communes membres,
- b) Réalisation d'une étude sur l'organisation de l'enseignement musical sur le territoire de la communauté de communes,
- c) Réalisation d'une étude de faisabilité d'une piscine intercommunale,
- d) Création et gestion d'une piscine communautaire couverte,
- e) Coordination des actions inscrites dans les contrats signés avec l'Etat et la CAF par les communes adhérentes au groupement (Contrat temps Libre et Contrat Educatif Local)

« Autres compétences » :

- Possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres de l'EPCI.

Article 5 :

La communauté de communes est administrée par un conseil composé de délégués des communes adhérentes. Chaque commune est représentée au sein du conseil sur la base de la population municipale prise en compte lors du renouvellement des conseils municipaux par :

- 2 délégués jusqu'à 1000 habitants
- 3 délégués de 1001 à 2000 habitants
- 4 délégués de 2001 à 3000 habitants
- 5 délégués à partir de 3001 habitants

Chaque commune élira en nombre égal des délégués suppléants appelés à siéger au conseil avec voix délibérative, en cas d'empêchement ou d'absence du titulaire.

Article 6 :

Le conseil de communauté élit en son sein un bureau composé de 24 membres représentant toutes les communes de la communauté. Il comportera, parmi les membres du bureau, un président et plusieurs vice-présidents.

Article 7 :

Le conseil se réunit au siège de la Communauté de Communes ou dans l'une des communes membres.

Article 8 :

La communauté de communes reprend l'actif et le passif du SIVOM de la Région de NAY, se rapportant aux compétences qu'elle exerce ainsi que l'ensemble du personnel qui pourra continuer à assurer une assistance administrative et technique auprès :

- u Syndicat Intercommunal de Défense contre les Inondations du Gave de PAU,
- u Syndicat Intercommunal à vocation unique de l'Ecole de Musique et de Chant de la Plaine de NAY,
- e l'antenne de Nay-Est de la Mission Locale pour les Jeunes de Pau,
- u futur Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement de NAY-Est.

Il est rappelé, par ailleurs, que **la Communauté de communes** adhère aux structures intercommunales suivantes :

- Syndicat Mixte de Traitement des Déchets et Assimilés du Bassin Est
- Syndicat Mixte du Pôle Aéronautique Bordes Assat
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau Pyrénées

Administration générale

I – LA MISSION

Ce service assure toutes les tâches administratives et techniques nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et au bon fonctionnement de la Communauté de Communes.

II – LES MOYENS – LE MATERIEL

1) Service administratif : il est composé de 3 agents à temps complet qui disposent d'un équipement informatique fonctionnant en réseau, de moyens de reproduction et de télécopie.

2) Service technique : il est composé de 2 agents à temps complet qui disposent de véhicules, de matériel et outillage divers.

III – BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2008

Le service administratif a assuré :

- la préparation des réunions du conseil communautaire par la rédaction des notes de synthèse adressées aux délégués, en particulier dans le cadre de l'installation de la nouvelle assemblée,
- la préparation des réunions du Bureau de la communauté de communes,
- la rédaction des comptes-rendus des réunions adressés aux délégués et aux communes membres,
- la mise en forme des décisions du conseil communautaire sous forme de délibérations
- la préparation du budget général et des budgets annexes.
- l'établissement des mandats de paiement et des titres de recettes,
- l'élaboration du compte administratif,
- le calcul de la rémunération des agents de la Communauté de Communes ainsi que des indemnités de fonction des élus,
- le suivi des dossiers individuels des agents de la Communauté de Communes,
- le suivi des marchés,
- l'élaboration de diverses conventions,
- la préparation des dossiers de consultations en vue de la passation des marchés,
- le secrétariat des commissions,
- le suivi du fonctionnement et la coordination des divers services de la Communauté de Communes,
- le secrétariat du Syndicat d'Assainissement Gave et Lagoin,
- L'animation du journal interactif "BLOG" : <http://vathvielha.over-blog.com>

Le service technique a :

- assuré l'exécution des tâches relatives au maintien en bon état du patrimoine de la collectivité,
- apporté un concours technique au SIVU Gave et Lagoin.

Aménagement de l'espace - OPAH



L'animation et le suivi de l'OPAH de la Vath-Vielha ont été confiés au PACT Béarn Bigorre, pour une durée de 3 ans (2007-2009).

ETAT QUANTITATIF GLOBAL FIN 2008-DEBUT 2009

- **Cible opérationnelle :**

- 140 logements (70 locatifs, 70 propriétaires occupants, 30 dossiers handicap)

- **Concrétisation depuis le lancement de l'OPAH :**

- 110 locatifs (dont 84 à loyers maîtrisés)
- 133 propriétaires occupants
- 46 primes économies d'énergie et de développement durable
- 17 aides à l'adaptation de l'habitat vieillesse et handicap

- **Travaux générés/impact économique :**

- Cible opérationnelle : 7 à 8 M€
- Concrétisation depuis le lancement de l'OPAH : 8 169 101 €

- **Subventions accordées par les collectivités :**

- CCVV : 166 892 €
- Conseil Général : 223 472 €
- Conseil Régional : 19 679 €

Développement économique

ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX

La Communauté de Communes est compétente pour créer et gérer des bâtiments relais sur les zones communautaires.

Dans ce cadre elle a décidé de construire à BAUDREIX, un atelier relais pour l'accueil de l'entreprise BLANCQ-OLIBET, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'articles textiles:



L'achèvement des travaux est intervenu le 15 décembre 2007.
Le budget de l'opération s'est élevé à 1 242 071 €, subventionnée à hauteur de 24%.

Le bâtiment a été loué à l'entre prise BLANCQ-OLIBET à compter de l'année 2007.

Environnement

LE SERVICE DES DECHETS

1 – LA MISSION

Le service déchets assure les tâches nécessaires au bon fonctionnement et au suivi de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

2- LES MOYENS – LE MATÉRIEL

Un agent, employé à temps complet, est affecté à ce service
Il dispose d'un équipement informatique et des moyens de reproduction et de télécopie de la Communauté de Communes.

3- BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2008

Le service a assuré :

- le suivi administratif (rédaction de courriers, préparation réunion commission environnement, élaboration demande de subventions ou soutiens auprès d'Eco Emballages, Conseil Général, ADEME.. , rédaction compte rendu commission environnement, préparation du budget déchets, vérification des factures avant mandatement, commande de contenants de collecte (bacs , sacs), mise en place et suivi des projets en cours (compostage individuel, construction d'une nouvelle déchèterie..)
- le suivi technique (problèmes de collecte et réclamations des usagers, suivi des tonnages, suivi distribution des bacs et des caisses jaunes, suivi des stocks, suivi des demande d'enlèvements de déchets, suivi des marchés en cours : collecte et déchèteries, programmation des caractérisations au centre de tri, travail sur le terrain (ex localisation nouveaux lotissements)
- la communication au quotidien auprès des habitants de la collectivité, des scolaires, de l'animation du blog pour les déchets, avec rédaction d'articles pour la presse locale ou le bulletin intercommunal,

L'agent travaille en partenariat avec les mairies, les prestataires, les écoles, les autres collectivités locales... et met en place des projets destinés à sensibiliser la population à la problématique des déchets.

D'autre part, dans le cadre du SMTD, il participe activement au réseau Béarn, qui regroupe une dizaine de techniciens qui mutualisent leurs connaissances et leur expérience, en vue de la mise en place de projets communs (ex mise en place des DASRI ou participation à la semaine du développement durable), visant à l'amélioration du service.

4- DONNEES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les données techniques et financières complètes concernant la gestion du service des déchets sont détaillées dans le rapport annuel spécifique sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

LE SPANC

Le traitement des eaux usées d'immeubles non raccordables au réseau d'assainissement collectif est une obligation que les collectivités sont tenues faire respecter. Il en est de même avec le maintien en bon état de fonctionnement des installations permettant l'assainissement des ces eaux (article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du code de la santé publique).

Après un démarrage de l'activité de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, courant 2007, 2008 représente la première année d'exercice complète pour le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, de la Communauté de communes de la Vath Vielha.

Une seconde mission également obligatoire a également démarré fin 2008. Il s'agit du diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes ou premier contrôle de bon fonctionnement périodique.

Ce volet a été confié à la société SAUR, sur trois ans, afin de dresser un état des lieux du parc des installations présentes sur les vingt quatre communes du territoire.

I - LES CONTROLES DES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Comme en 2007, les trois types de contrôles et d'avis ont été réalisés : le contrôle de Faisabilité - lors des demandes d'urbanismes CU ou DP, division de lots... -, le contrôle de Conception-Implantation - lors du projet de construction PC, DT...-, et le contrôle de Réalisation d'ANC, sur le chantier, en vue de produire l'avis de conformité, soit par commune :

Communes	Contrôle Faisabilité		Contrôle Conception Implantation		Contrôle Réalisation	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
ANGAÏS	6	6	3	3	0	0
ARROS NAY	4	2	1	1	0	0
ARTHEZ D'ASSON	2	2	4	4	0	0
ASSON	2	0	5	4	2	2
BALIRO	0	0	2	2	0	0
BAUDREIX	1	1	3	3	0	0
BENEJACQ	4	4	0	0	0	0
BEUSTE	13	13	2	1	0	0
BOEIL BEZING	4	4	5	4	0	0
BORDERES	14	14	2	2	2	2
BORDES	0	0	0	0	1	0
BRUGES CABPIS MIFAGET	6	5	6	6	1	1
COARRAZE	4	4	7	7	0	0
HAUT DE BOSDARROS	8	7	3	3	0	0
IGON	24	24	7	7	0	0
LAGOS	1	1	5	3	1	1
LESTELLE BETHARRAM	5	4	4	4	0	0
MIREPEIX	1	1	0	0	0	0
MONTAUT	13	13	14	13	0	0
NAY	2	2	3	3	0	0
PARDIES PIETAT	3	3	0	0	0	0
SAINT ABIT	0	0	0	0	0	0
SAINT VINCENT	2	2	2	2	2	2
TOTAL	124	112	79	69	9	9

24 communes	Contrôle Faisabilité		Contrôle Conception Implantation		Contrôle Réalisation	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
TOTAL 2008	124	112	79	69	9	9
TOTAL 2007	59	55	35	28	9	2

Remarque : le nombre de contrôles terrain réalisés en 2008 a plus de triplé par rapport à celui 2007 (36 contrôles terrain ont été réalisés). La rédaction de tous les rapports n'a pas encore eu lieu.

→ Globalement, en 2008, 212 contrôles du neuf réalisés et 190 facturés contre 103 réalisés et 85 facturés en 2007.

II - LANCEMENT DU DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES

L'établissement d'un compte rendu type de visite de bon fonctionnement a été réalisé de sorte à obtenir en conclusion, trois évaluations : ACCEPTABLE, ACCEPTABLE SOUS RESERVE, ou NON ACCEPTABLE, au vue du respect de la salubrité publique ou de la protection du milieu aquatique.

En 2008, six réunions publiques ont eu lieu afin d'informer les usagers de leur droits et de leurs devoirs en matière d'assainissement individuel. Le déroulement du diagnostic prévu sur leur installation a été expliqué à cette occasion.

Diagnostics réalisés	Commune	Période
180	Beuste	septembre -octobre 08
102	Haut de Bosdarros	septembre- octobre 08
176	Lagos	novembre - décembre 08
80	Arros de Nay	octobre - novembre 08
1	St Abit	octobre – novembre 08
1	Pardies Pietat	octobre - novembre 08
7	Baliros	octobre - novembre 08
79	Bruges	décembre 08
9	Nay (intervention ponctuelle)	décembre 08
635	TOTAL	septembre à décembre 2008

CONCLUSION

L'activité correspondant aux contrôles des nouvelles installations d'assainissement non collectif a doublé en 2008. Le lancement du diagnostic de bon fonctionnement fin 2008, devrait encore augmenter cette croissance vu l'obligation faite aux propriétaires de réhabiliter, au plus tard dans les quatre ans, les installations qualifiées « non acceptable ».

Le rythme d'avancée du diagnostic s'il est maintenu, devrait permettre de respecter le délai de 2012 imposé par la loi pour la réalisation du premier diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.

Tourisme

1- LA MISSION

Le service tourisme a pour mission la mise en place d'un office de tourisme communautaire. Il assure les missions qui lui sont confiées par le Conseil Communautaire depuis avril 2004.

Il s'agit de :

- L'animation de la vie touristique locale (accueil et information du public),
- La promotion de l'offre touristique locale,
- La coordination des acteurs locaux.

2 – LES MOYENS – LE MATÉRIEL

Deux agents assurent le fonctionnement du service :

- Une directrice, employée à temps complet dans le cadre d'un CDD,
- Une hôtesse d'accueil, employée à temps complet dans le cadre de CDD.

Dans le cadre du congé maternité de la directrice, une hôtesse est recrutée en renfort (arrivée dans le service le 08/10/2007. Son contrat est reconduit durant toute l'année 2008.

Il est fait appel à du personnel saisonnier (2 hôtesse) pour le fonctionnement de l'été et celui de l'antenne de Lestelle Bétharram du 01 juillet au 31 août 2008.

Au cours du congé maternité de la directrice, le personnel d'accueil a assuré la continuité du service et la gestion du quotidien en relation directe avec les élus de la structure.

Le service dispose de locaux indépendants et entièrement rénovés depuis le mois de juin 2007. Ce local dispose d'un équipement informatique (3 postes) ainsi que des moyens de reproduction et de télécopie.

3 – BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2008

3.1 – Administration générale :

Le service tourisme a assuré :

- La préparation, la tenue et la rédaction de comptes rendus de réunions du Conseil d'Exploitation de l'OTC,
- L'actualisation annuelle des données de tous les établissements touristiques de la plaine de Nay dans la base de données Régionale et Départementale « Tourinsoft »,
- Le traitement administratif des demandes d'information parvenant à l'OTC (téléphone, courriers, courriels, fax).

3.2 - Formation du personnel :

Le personnel a participé à des formations :

- Pour l'utilisation et l'administration du logiciel « Tourinsoft » (base de données départementale),
- Dans le cadre de l'adhésion de l'OT à un Plan Local de Formation PLF Béarn aux côtés des OT de Pau, Béarn des Gaves, Pays de Lacq cœur de Béarn, Lescar, coordonné par la MOPA (Mission des Offices de tourisme et Pays d'Accueil Touristiques) et l'UDOTSI 64 (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives) : formation en langues étrangères, techniques d'accueil et de ventes de produits touristiques, sensibilisation aux techniques d'accueil de personnes handicapées, webservices.
- Pour l'acquisition du label Pêche 64
- Suite à l'inscription de la structure dans le dispositif national « Qualité Tourisme » (2 à 3 ans de travail). Appartenance à un groupe de pilotage départemental chargé de travailler à la création d'outils internes ayant pour objectifs de mettre en place la démarche qualité.

3.3 - Actions de développement local :

Le service a assuré :

- La reconduite et l'actualisation de l'opération « Assiettes de Pays », auprès de 5 restaurants du territoire partenaire en 2008, présentation et animation régulière de l'opération.
- Le développement du tourisme halieutique par le biais de l'adhésion de la CCVV à la politique menée par le département et sa volonté de mettre en place des coins de pêche
- Les visites de classement et de reclassement de meublés (aux côtés du Comité Départemental du Tourisme) et la prise de photos de ces établissements afin d'alimenter la photothèque interne en vue de l'édition des supports de communication.

3.4 - Communication et promotion du territoire :

Le service a contribué à :

- L'édition des documents de promotion chartés du territoire (guide hébergement, guide accueil, carte touristique, site internet),
- La mise en place de partenariats de promotion avec la presse écrite locale, radios locales, TV pour la valorisation des animations, expositions, spectacles locaux (rédactions d'articles, communiqués et conférences de presse...).
- La promotion de manifestations et animations locales à travers le blog et le site internet de l'office de tourisme.
- L'actualisation du listing de l'ensemble des associations de la Vath Vielha demandé par les usagers à chaque rentrée scolaire (échange de courriers avec les 24 mairies afin d'obtenir les informations),
- L'animation et l'alimentation du journal interactif « BLOG » <http://otplainedenay.over-blog.com> créé en 2005,
- Ouverture estivale du point information de Lestelle Bétharram (01/07 au 31/08/2008)
- La poursuite du partenariat instauré en 2004 avec des prestataires locaux pour la réalisation de publicités communes dans des magazines « guides été 64 et 65 ». Il réalise la maquette publicitaire,
- La tenue d'une chronique radio tous les jeudis matins sur la radio « La Voix du Béarn » pour la mise en avant des animations et événements de la Vath Vielha,
- La poursuite de l'organisation de journées « découverte du territoire » pour des groupes de 3^{ème} âge.
- Mise en place de visites guidées de la ville de Nay pour des groupes et en période estivales pour les vacanciers par notre hôtesse guide interprète nationale.

3.5 – Labellisation

- L'OT s'est inscrit dans la démarche de labellisation Tourisme et Handicap et a obtenu le label. Il est chargé aujourd'hui d'animer ce label auprès des différents prestataires du territoire (hébergeurs, sites, prestataires d'activités).
- Il a également obtenu le label Pêche 64 et est chargé d'animer ce label sur le territoire (sensibilisation des hébergeurs, réflexion à l'aménagement de coins de pêche sur les cours d'eau, vente de cartes de pêche...)

3.6 - Autres actions :

- Conseils aux porteurs de projets sur le territoire, d'hébergements, professionnels du tourisme.

Social

JARDIN D'ENFANTS LA CAPUCINE

1 – LA MISSION

Il s'agit d'une mission d'accueil temporaire des enfants :

- a) de 2 à 3 ans en période scolaire (agrément pour 15 enfants)
- b) de 3 à 6 ans (scolarisés) le mercredi et pendant les vacances scolaires (agrément pour 20 enfants)

2 – LES MOYENS MATERIELS :

La structure est située à Baudreix dans un local mis à la disposition de la communauté de communes par la Mairie de Baudreix.

Les repas sont fournis par la cantine du Lycée technologique privé de Baudreix pendant les périodes scolaires, pendant les vacances scolaires, ils sont fournis par le lycée sainte Ursule de Pau ou par le lycée saint Joseph de Nay.

3 – LES MOYENS HUMAINS:

Le fonctionnement du service est assuré par :

- 1 éducatrice de jeunes enfants à temps plein responsable de la structure
- 1 auxiliaire de puériculture à temps plein, puis 2 auxiliaires à mi-temps à compter du 01/06/08
- 3 agents d'animation titulaires du C.A.P. petite enfance à temps plein
- 1 agent d'entretien à temps partiel (22h1/2 par semaine)
- 1 médecin vacataire (1 h/mois) et une psychologue vacataire (4h/mois)

4 – LE PROJET PEDAGOGIQUE :

La journée pédagogique du 1/09/2008 a permis de réaliser le livret d'accueil destiné aux familles et de redéfinir le rôle de la psychologue au sein de l'établissement.

5 – LES PERSPECTIVES :

Les travaux pour la construction de deux nouvelles structures multi accueil sont prévus courant 2009.

6 – BILAN D'ACTIVITE 2008 :

a) **L'équipe :**

Au cours de l'année 2008, l'auxiliaire de puériculture en poste est partie en congé maternité du 21/01 au 23/05.

Elle a été remplacée par une auxiliaire contractuelle à plein temps.

Jusqu'au 21/11, l'auxiliaire de puériculture en poste a repris le travail à mi-temps, le complément étant assuré par l'auxiliaire contractuelle.

Le mi-temps de l'auxiliaire contractuelle a été maintenu au-delà de cette date pour pallier aux remplacements.

b) Les sorties, des animations et des spectacles :

Pour favoriser l'éveil intellectuel et culturel des enfants, sont organisés tout au long de l'année :

Des sorties

- au festival petite enfance
- à la colline aux marmottes
- au donjon des aigles
- au cinéma le Méliès (2 sorties)
- à la ludothèque des deux Gaves (2 sorties)
- des pique-niques
- des promenades à la base de loisirs

Des animations

- 2 fêtes ont réunis parents, enfants et équipe (fin Juin et à Noël)
- après-midi aventure au Lycée technique (organisé par les élèves)
- promenade en poney et calèche dans le champ attenant au jardin d'enfants

Nous nous déplaçons ou invitons des compagnies pour que les enfants assistent à

Des spectacles

- un spectacle de danse à la Ludothèque de Pau
- un spectacle de magie au jardin d'enfants pour la fête d'été
- un spectacle de la compagnie Breloque et Bricole pour la fête de Noël

Pour favoriser les échanges avec les parents, 2 réunions ont été organisées en 2008 avec la collaboration du médecin et de la psychologue, les thèmes de l'autorité, des limites, de la propreté et de l'alimentation y ont été abordés.

c) Les abonnements annuels :

- bibliothèque de Coarraze
- ludothèque des deux Gaves
- ludothèque des francas

Permettent de varier jeux et activités.

d) Le partenariat :

- avec le C.A.M.S.P. de Pau pour le suivi d'enfants en difficulté
- avec le R.A.M. de Nay pour la préparation de la journée des familles

e) Les stagiaires :

Plusieurs stagiaires ont été accueillis tout au long de l'année :

- 4 stagiaires préparant le B.E.P. carrières sanitaires et sociales pour des stages de 3 ou 4 semaines.
- 3 stagiaires assistantes maternelles en stage de professionnalisation de 20 heures.

FREQUENTATIONS ANNEE 2008

MOIS	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'HEURES
Janvier	58	2099
Février	63	2259
Mars	66	2415
Avril	68	2670
Mai	54	1689
Juin	56	2461
Juillet	72	3516
Août	31	632
Septembre	48	1439
Octobre	61	2258
Novembre	61	2134
Décembre	63	2228
TOTAL	701	25800

V – LES PERSPECTIVES

Les résultats d'une étude sur l'accueil de la petite enfance commandée par la communauté de communes à la Caisse d'Allocations Familiales du Béarn et de la Soule ont encouragé la collectivité à se doter de la compétence "Création et gestion de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance".

Cette nouvelle compétence va permettre, pour les enfants de 0 à 6 ans, la construction de 2 nouvelles structures multi-accueil qui se substitueront à l'actuel Jardin d'Enfants. L'une d'une capacité de 24 places sera implantée sur le Canton de Nay-Est, l'autre d'une capacité de 18 places sera implantée sur le Canton de Nay-Ouest.

L'ouverture de ces deux nouvelles structures est prévue au deuxième semestre 2010.

Piscine Nayéo

L'étude pour la création d'une piscine figurait depuis 2001 dans les statuts de la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

La Communauté de Communes a ainsi confié au cabinet D2X International la réalisation d'une étude de faisabilité visant à vérifier l'opportunité de réaliser un complexe nautique sur son territoire d'une part, et d'en définir le concept d'autre part.

L'analyse du contexte et de l'environnement a montré qu'il existait un réel déficit en terme de piscine dans le périmètre proche de la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

En effet, la population de cette communauté, plus de 23.000 habitants aujourd'hui, devait se déplacer à PAU, LONS, LOURDES ou TARBES, soit réaliser environ une vingtaine de kilomètres.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de fréquentation des établissements proches a montré :

- qu'il était indispensable de donner un accès le plus large possible aux nageurs,
- que le site retenu participerait activement à renforcer les résultats de fréquentation.

L'idée a donc été de concevoir un complexe nautique sur un territoire qui en était dépourvu, tout en offrant un large choix d'activités afin d'augmenter au maximum la fréquentation de cet équipement. Le programme retenu par la Communauté de Communes pour la réalisation de cette piscine sport-loisir a été le suivant :

- un bassin de natation de 25 mètres, 4 lignes d'eau (250 m²). Ce bassin répond aux attentes de nageurs souhaitant apprendre, se perfectionner ou s'entraîner. Il est adapté aux besoins des scolaires (apprentissage et perfectionnement)
- Un bassin ludique de 125 m² pour la détente (rivière à contre courant, banquette massante, canon à eau) et deux lignes d'eau où peuvent être proposés de l'aquagym, de l'aquadoce, une activité bébé nageur, de la natation pré et post natale
- Une pataugeoire de 25 m² avec équipements ludiques pour les enfants
- Un toboggan de 62 ml et son bassin de réception
- Un espace balnéothérapie de 126 m² avec un sauna, un hammam et un spa
- Une mezzanine accessible aux visiteurs et baigneurs

Le site qui a été retenu pour l'implantation de cette piscine sport-loisirs est situé sur la commune de Nay et sur un terrain propriété de la Communauté de Communes depuis 2005. Le choix de ce terrain a été le résultat d'une recherche visant à privilégier la desserte et l'accès du plus grand nombre, pour les résidents, les scolaires, les salariés des entreprises et le public occasionnel.

L'atout d'une telle localisation s'est révélé indéniable, de par, notamment, sa proximité avec deux établissements publics d'enseignement secondaire (un collège et un lycée) qui jouxtent ce terrain.

La vocation scolaire de cette piscine est en effet indiscutable et la proximité immédiate d'établissements d'enseignement en favorisera le fonctionnement.

Par ailleurs, ce complexe nautique vient compléter les équipements existants offerts aux touristes en toute saison et participe de ce fait au développement économique de la plaine de NAY.

LA REALISATION DU PROJET

Le mandat pour la réalisation d'une piscine intercommunale couverte a été confié à la SEPA en novembre 2004.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé dans la foulée.

L'équipe LEMARIE/ACTA/INGEROP/PRUVOST a été désignée lauréate du concours au mois d'avril 2005.

La conception architecturale de l'équipement allie unité et diversité :

- unité du bâtiment qui, sous un même toit, est constitué de formes et de volumes arrondis ;
- diversité des matériaux (brique peinte, carrelages aux géométries différentes), du parcours et des activités.

C'est également un bâtiment très lumineux qui a été conçu, dans un environnement extérieur de verdure et avec les Pyrénées en toile de fond. L'orientation et les murs de verre ajoutent à cette impression de luminosité.

La surface du complexe nautique est de 1808 m², avec une fréquentation maximale instantanée de 300 personnes.

18 entreprises ont participé à la construction de l'équipement.

La construction de la piscine s'est déroulée en 2 phases :

- construction du complexe nautique
- aménagements paysagers et équipement intérieur de la piscine :

La période totale de réalisation du projet s'est échelonnée d'octobre 2006 à janvier 2009.

LE FINANCEMENT DU PROJET

L'enveloppe financière, arrêtée le 17 novembre 2006 à un montant de 5 571 155 € HT, a été actualisée le 2 février 2009.

Le coût final du projet est de 5 755 181 € HT, dont 4 654 548 € HT de travaux.

Les co-financements obtenus pour la réalisation de ce projet sont les suivants :

- ETAT (Dotation de développement rural) : 250 000 €
- DEPARTEMENT : 232 256 €
- REGION : 250 000 €

LA GESTION DE LA PISCINE NAYEO

Une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine par voie d'affermage a été lancée au mois de février 2008. A l'issue de cette consultation, c'est la Société Com.Sports (77) qui a été retenue, au mois de décembre 2008, en tant que délégataire de la gestion de la piscine pour une durée de 3 ans (2009-2011).

Le compte d'exploitation prévisionnel de la piscine table sur 149 000 entrées/an en année 1, 160 960 en année 2 et 168 143 entrées en année 3.

La ventilation prévisionnelle des entrées, sur 3 ans, est la suivante :

- Grand public : de 84 000 à 97 000 entrées
- Scolaires : de 33 000 à 35 000 entrées
- Activités aquatiques et espace détente : de 23 000 à 26 500 entrées
- Clubs : de 9000 à 9 500 entrées

Le tarif entrées publiques pour les usagers de la Communauté est de 4€ par adulte et 3,40 € par enfant de 3 à 16 ans.

L'accueil des scolaires du 1^{er} degré représente un engagement financier public annuel de l'ordre de 76 000 €, versé au délégataire. Les entrées des scolaires sont prises en charge par les communes à hauteur de 1,60€ par enfant, le solde étant pris en charge par la Communauté. L'organisation des transports des scolaires est assurée par la Communauté de communes.